

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 88 (2000)

Heft: 1440

Artikel: La longue marche des femmes contre la pauvreté

Autor: Dussault, Andrée-Marie

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281779>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La longue marche des femmes contre la pauvreté



Pour souligner l'inauguration de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, nous avons choisi de consacrer ce dossier à l'un des deux vastes thèmes qui seront traités tout au long de cette année dans le cadre de la marche: la pauvreté des femmes.

Andrée-Marie Dussault

Parce que souvent elles ne travaillent pas au sens traditionnel du terme ou qu'elles exercent une activité rémunérée à temps partiel, beaucoup de femmes dépendent financièrement d'un conjoint pour vivre. Si plusieurs se disent satisfaites d'une telle répartition du travail au sein du couple, un nombre trop important de femmes, avec ou sans enfant(s), sont contraintes de subir des situations conjugales insatisfaisantes, voire intolérables, faute d'indépendance financière.

Une division traditionnelle du travail très actuelle

En Suisse, comme dans la majorité des pays, la division traditionnelle du travail entre les sexes, à l'origine de nombreuses inégalités est encore profondément ancrée dans la réalité et dans les mentalités. L'Office fédéral de la statistique signale que sur dix femmes vivant en couple (hétérosexuel) avec des enfants de moins de quinze ans, neuf sont seules responsables des tâches domestiques et familiales. En plus du travail non rémunéré effectué dans le cadre familial, 57 % des femmes âgées de 15 ans et plus exercent une activité professionnelle, contre 79 % de la population masculine. Parmi celles qui sont actives sur le marché du travail rémunéré, la moitié occupe un emploi à temps partiel, contre seulement 7 % des hommes.

Si on ajoute à ces considérations la ségrégation professionnelle horizontale (les sexes ne sont pas répartis uniformément dans les mêmes secteurs d'emplois) et verticale (les femmes sont surreprésentées dans les échelons inférieurs de la hiérarchie professionnelle, tandis que le tiers des hommes

occupent des postes de direction), on constate que dans l'ensemble, malgré la charge de travail qu'elles prennent sur elles, souvent supérieure à celle assumée par leurs conjoints, les femmes sont significativement moins munies financièrement que leurs semblables masculins.

Ignorer les différences sociales entre sexes au nom de l'égalité

Dans un contexte où un mariage sur deux se solde par un divorce et où les assurances sociales sont construites en fonction du modèle masculin traditionnel travaillant à temps plein pendant plus de quarante ans, il semble important de s'interroger sur les conditions économiques que connaissent les femmes qui font face à une rupture de l'union conjugale et qui ont peu ou pas travaillé contre rémunération pendant plusieurs années. D'autant que le plus souvent, ce sont elles qui demandent le divorce et qui, par ailleurs, assument la garde des enfants.

La 11^e révision de l'AVS proposée récemment par le Conseil fédéral témoigne de façon éloquente du clivage entre une conception purement formelle de l'égalité et la réalité effective où femmes et hommes ont un profil socio-économique notoirement différencié. En prévoyant « de rétablir l'égalité » entre les sexes, notamment en adaptant la rente de veuve à la rente de veuf et en abolissant les rentes pour veuves et veufs n'ayant pas à leur charge des enfants de moins de 18 ans, cette réforme risque bien de rendre un pan de la population féminine encore plus vulnérable financièrement.